



## COMMUNIQUE DE PRESSE

DU 26/03/2020

### **Le prêt garanti à 90% par l'état, disponible dès aujourd'hui pour les clients entreprises, professionnels et agriculteurs du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou**

*A compter de ce jour, les 9000 exploitants agricoles, 17 000 professionnels, commerçants, artisans, et 4000 entreprises clients du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, quels que soit leur taille et leur statut, vont pouvoir recourir au dispositif de prêts garantis par l'Etat, qui complète les mesures déjà annoncées au niveau du Crédit Agricole (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers notamment).*

Ce **prêt sur 12 mois sans frais**, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans est proposé à un **taux de 0,25% pour les petites et moyennes entreprises, et 0,50% pour les grandes entreprises** pour la première année.

**La garantie de l'Etat sera entre 70% et 90%**, en fonction de la taille de l'entreprise.

Le montant du prêt peut atteindre **jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires**, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Le Crédit Agricole a mis tout en œuvre ces derniers jours pour déployer ce **dispositif co-construit avec l'Etat et BPI**, et ainsi apporter rapidement une solution puissante à ses clients.

Les équipes, et notamment les **123 conseillers et chargés d'affaires**, ainsi que les **125 responsables d'agence\*** sont aujourd'hui disponibles pour leurs clients souhaitant bénéficier de ce dispositif d'urgence.

**La majorité de nos agences sont ouvertes** (se renseigner sur les horaires qui peuvent être aménagés) pour les opérations comme les remises de chèque ou de documents indispensables. Pour la préservation de tous, il est cependant conseillé de minimiser les entrées et de privilégier les contacts à distance.

La prise de rendez-vous par internet est possible, sachant que ceux-ci se tiennent à **distance par téléphone ou par visio conférence**.

Les clients ont plusieurs moyens pour prendre contact à distance avec leur banque :

- Via le site internet **[credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou](https://credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou)** en se connectant à leur espace sécurisé
- Avec l'application **Ma Banque**<sup>(1)</sup> disponible en téléchargement
- Par **téléphone** en utilisant la ligne directe de leur agence ou de leur conseiller

## Contact Presse :

Christian Labille – *Responsable de la communication*

Email : [christian.labille@ca-tourainepoitou.fr](mailto:christian.labille@ca-tourainepoitou.fr)

## **credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou**

\*Sources internes Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

(1) Téléchargement et accès gratuits aux applications Ma Carte et Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application Ma Banque nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet. L'utilisation de l'application Ma Carte est soumise à conditions et nécessite la détention d'une carte bancaire Crédit Agricole, d'un abonnement au service Crédit Agricole en Ligne. Apple et le logo Apple sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc.

Prêteur : CRÉDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 18 rue Salvador Allende - CS50 307 - 86008 - Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 896. Ed. 03/2020 – document non contractuel